



## **Manière dont la Commission européenne veille à ce que les critères d'éligibilité pour participer aux missions d'observation électorale de l'UE (MOE UE) soient non discriminatoires et transparents**

Affaire ouverte

**Affaire 1420/2022/MIK - Ouvert le 21/11/2022 - Décision le 04/04/2023 - Institution concernée** Commission européenne ( Affaire réglée par l'institution ) |